

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024



Publié le **26 JUIN 2024**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_063

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
LYCÉE ANDRÉ CUZIN

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT), M. TROTIGNON (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme RICHARD (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **26 JUIN 2024**.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20240624-D2024_063-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

Le Lycée professionnel André Cuzin, lycée des métiers de l'habitat et de la construction durables, situé sur le territoire de la ville de Caluire et Cuire, a pour vocation de former des lycéens aux différents corps de métiers du bâtiment.

Les élèves de la classe de Terminale Installation Chauffage Climatisation et Energies Renouvelables (ICCER) ont participé et remporté le concours « Je filme ma formation, je filme mon métier ». En vue de la diffusion nationale du court métrage et de la participation des élèves à la remise des prix du concours, l'équipe pédagogique du lycée a organisé un voyage à Paris.

Pour l'aider à financer ce projet, qui a eu lieu les 28 et 29 mai 2024, le lycée sollicite un soutien financier de la Ville de Caluire et Cuire.

Considérant l'intérêt pédagogique et culturel de ce projet;

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 500 € au Lycée Professionnel André Cuzin pour contribuer au financement du voyage à Paris de la classe de Terminale ICCER ;

- DE DIRE que les crédits afférents à cette dépense seront imputés au compte fonction 213 nature 65748 du budget de l'année 2024 ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 JUIN 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE 26 JUIN 2024
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.